

## Compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2008

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Katia BEAUJARD (pouvoir à M. Joël GOURMAND), Laure FOURNIER (pouvoir à M. Bruno HAFFREINGUE), Françoise CARLIER (pouvoir à M. Célestin STAR-MARK), M. Gérard CHRETIEN (pouvoir à M. Dominique HAZART)

**Absent excusé** : M. Patrick SALGADO.

**Absent** : M. Pascal JOBART.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno HAFFREINGUE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

### I - PARTICIPATION VOIRIE RESEAUX (PVR)

Monsieur le Maire expose que les travaux sur la PVR spécifique ont commencé. Le géomètre, après les prises de données sur le terrain, estimera le coût par rapport à chaque rue. Néanmoins, une incertitude subsiste sur une des voies (Rue de Toussicourt). Monsieur le Maire propose de revoir ce sujet lors d'un prochain conseil.

*Délibération n°107/2008 : Achat d'une partie du chemin rural d'Hermonville à Pouillon par Toussicourt*

Monsieur Gérard CHRETIEN, président de l'association foncière, intéressé à l'affaire, ne peut prendre part au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil que, par délibération n°38/2007 du 1<sup>er</sup> Juin 2007, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention avec le Président de l'Association Foncière pour la rétrocession à titre gratuit du chemin rural d'Hermonville à Pouillon par Toussicourt.

Or une vente s'avère nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat pour l'euro symbolique d'une partie du chemin rural d'Hermonville à Pouillon par Toussicourt d'une longueur de 146 mètres (partie allant de la parcelle H388 jusqu'au croisement avec le chemin rural dit de derrière les jardins) à l'association foncière.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## II - PLACEMENTS

M. Etienne EFFA propose au conseil municipal de placer des liquidités, les placements étant autorisés suite à la cession de terrain. Plusieurs offres sont à étudier ; il est nécessaire cependant de délibérer afin d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### Délibération n°108/2008 : Placements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, autorise le Maire à effectuer des placements.

## III - REGIE D'AMENDES

### Délibération n°109/2008 : Création d'une régie d'amende

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide la création d'une régie d'Etat relative à l'encaissement des amendes forfaitaires.

## IV - DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

### Délibération n°110/2008 : Délibération budgétaire modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le virement de la somme de 4940 € de l'opération 20 (article 2188) à l'opération 13 (article 2183).

## V - ELECTION DES DELEGUES DU SIEM

### Délibération n°111/2008 : Election des délégués de la collectivité auprès du SIEM

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L2121-29 et L5211-7,

Vu les statuts du SIEM approuvés par Monsieur le Préfet le 17 Juin 2008 et plus précisément l'article 5.1 de ces statuts qui prévoit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour une commune entre 1 001 et 3 500 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est comprise entre 1 001 et 3 500 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégués titulaires car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Patrick SALGADO  
Monsieur Dominique HAZART

Comme délégués suppléants car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Jean-Marie GIGNON  
Monsieur Bruno HAFFREINGUE

## VI - QUESTIONS DIVERSES

### 1- **Formation du personnel**

Dans le cadre de son contrat et en adéquation avec son travail, Madame Marie DUCHESNE sollicite une formation professionnelle au CAP Petite Enfance.

#### *Délibération n°112/2008 : Formation CAP Petite Enfance*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge de la formation CAP petite enfance de Mme Marie DUCHESNE, employée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, et autorise le Maire à signer la convention avec le CNED.

### 2- **Station d'épuration**

Il existe un dysfonctionnement sur la station d'épuration. Sur 8 lits, 2 sont vidés, les boues ont séché. Une première proposition a été avancée : vider complètement la station afin de procéder au pompage des boues. Les travaux sont estimés à 34 602 € (compétence de la Communauté de Communes). A ce jour, le dossier est en attente ; des réunions sont prévues avec l'entreprise VOISIN et le maître d'œuvre SOGETI.

Fin de séance à 21h45